



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des  
systèmes d'information

Le Directeur général

Paris, le **22 FEV. 2022**  
N° **403** /ANSSI/SDE

**DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT**  
**AU NIVEAU RENFORCE**

**IDeal PASS, version 2 - Application EAC avec PACE**

**IDEMIA FRANCE**

RCS 340 709 534

2, Place Samuel de Champlain  
92400 Courbevoie  
France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

**Fiche 1** : Conditions et limites de la qualification.

**Fiche 2** : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

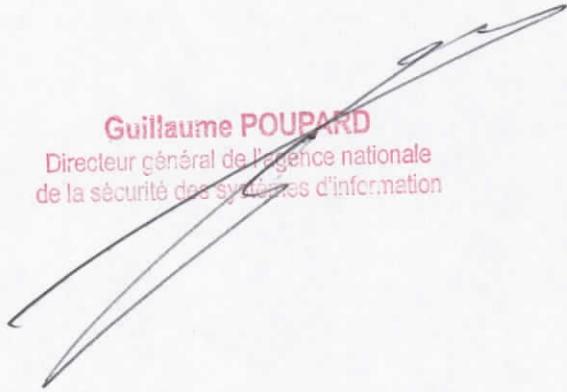
Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1<sup>er</sup> – Le produit fourni par la société IDEMIA portant le nom « IDEAL PASS, VERSION 2 – APPLICATION EAC AVEC PACE » respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifiée au niveau renforcé sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 2.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.



**Guillaume POUPARD**  
Directeur général de l'Agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information

## Fiche 1

### Conditions et limites de la qualification.

#### Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CDS] doivent être respectés
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [CERTIF] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [GUIDES] doivent être respectées.

#### Limites

- L1. Seules les fonctions décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

## Fiche 2

### Base documentaire de la qualification

#### Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur <a href="https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus">https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus</a>
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur <a href="https://www.legifrance.fr">https://www.legifrance.fr</a>

#### Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	Evaluation Technical Report – ARES, LETI.CESTI.ARE.RTE.001 – v3.0, 30 novembre 2020.
-------	--

#### Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	Rapport de certification ANSSI-CC-2014/54, IDeal PASS, version 2 - Application EAC avec PACE, 22/07/2014.  Rapport de surveillance ANSSI-CC-2014/54-S02, IDeal PASS, version 2 - Application EAC avec PACE, 08/01/2021.
[CRYPTO]	Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, version 1.20 du 26 janvier 2010 annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B_1), voir <a href="http://www.ssi.gouv.fr">www.ssi.gouv.fr</a> .

#### Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDES]	Preparative Procedure for IDealPass_V2N, reference 2013_1000001952, version 6, 4 juillet 2014, MORPHO.  Operational User Guidance IDealPass_V2N, reference 2013_1000001953, version 2, 20 janvier 2014, MORPHO.
[CDS]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : - Security target for IDeal PASS V2 EAC with PACE application, version 4.0.0, référence 0000094729, 13 décembre 2012, Morpho.  Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - Security target for IDeal PASS V2 EAC with PACE application, version 4.0.0, référence 2014_0000001656, 13 décembre 2012, Morpho.

Diffusion interne (par messagerie)

**ANSSI** DIR – SDE/PSS – SDE/DAT – Eloïse Descarpentrie – chrono informatique.